

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique, je souhaiterais connaître les critères d'attributions des terrains de la ZAC des Vignes.

Y aura t-il des critères de ce type :

- Habitants actuels de Saint Gilles désireux de devenir propriétaire afin de s'installer durablement dans leur commune
 - Familles avec des enfants en bas âges qui ambitionnent de scolariser leur enfants sur la commune
 - Familles dont un des membres souffrent d'un handicap qui nécessite une proximité avec les professionnels de santé locaux
- En vous remerciant de votre retour Cordialement M. ROSSIGNOL